



16ème législature

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Question N° : 811 | De Mme Aurélie Trouvé (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis) | Question orale sans débat |
| Ministère interrogé > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques | | Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques |
| Rubrique >sports | Tête d'analyse >Qui profitera des JOP 2024 ? | Analyse > Qui profitera des JOP 2024 ?. |
| Question publiée au JO le : 04/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 () | | |

Texte de la question

Mme Aurélie Trouvé interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les retombées des JOP 2024 et les publics qui en profiteront. À l'échelle nationale, Mme la députée souhaite prendre connaissance de l'impact mesuré par le Gouvernement vis-à-vis des acteurs économiques concernés par l'organisation de cet évènement sportif majeur. Le secteur privé profitera d'une aubaine appuyée sur un évènement largement financé par des fonds publics : partenaires officiels, grandes entreprises lauréates de marchés publics, mais pas seulement. Quels sont-ils et comment le Gouvernement compte-t-il responsabiliser et mettre à contribution ces acteurs ? À l'échelle locale, le département de Seine-Saint-Denis est régulièrement identifié comme un grand gagnant des conditions d'organisation. Mais par-delà quelques réalisations impressionnantes, ce territoire restera extrêmement carencé suite aux jeux et sous-doté par rapport à la moyenne nationale. Infrastructures et moyens continueront de manquer pour proposer un véritable service accessible du sport en Seine-Saint-Denis. Elle lui demande si le Gouvernement envisage des actions concrètes pour rattraper le retard accumulé dans le département, soutenir les collectivités locales et enfin y proposer un service public du sport digne de ce nom.